



CAPD du 17 mai 2018 : déclaration du SNUDI-FO 95

Monsieur le directeur académique, mesdames et messieurs,

Cette CAPD se tient dans un contexte particulier : le 22 mai prochain l'ensemble des fédérations de fonctionnaires appellent à la grève. Reçues hier par le Ministre, les 9 fédérations de fonctionnaires ont réaffirmé leurs revendications et confirment leur appel à la grève.

En effet, fin 2017, le gouvernement a lancé le chantier « CAP 2022 », le même cap qu'à la SNCF : faire disparaître le statut et favoriser la privatisation. Avec le gel du point d'indice, le rétablissement du jour de carence depuis janvier, les 4 axes de « CAP 2022 » (recours accru aux contractuels contre l'emploi statutaire, 120 000 suppressions de postes, développement de la rémunération au mérite, remise en cause des instances paritaires) sont inacceptables. Ils sont autant d'attaques contre les agents publics et contre les services publics. Ce n'est pas en développant la contractualisation de l'emploi public, facteur de précarité, que l'on améliorera le service rendu à l'utilisateur et l'égalité de traitement.

La grève s'annonce massive dans le département : de nombreuses écoles nous ont déjà annoncé qu'elles seront fermées mardi prochain.

Les revendications des cheminots en grève, celles des fonctionnaires sont les mêmes. Le SNUDI FO avec sa fédération FNEC FP-FO considère qu'au-delà de la Fonction publique, les droits sociaux ainsi que notre modèle social sont directement menacés : « *la perspective d'une mobilisation interprofessionnelle est aujourd'hui nécessaire, y compris par la grève* » C'est ce qu'a réaffirmé le congrès confédéral Force Ouvrière qui a réuni 3500 délégués du secteur public et du secteur privé à Lille fin avril.

Cette CAPD est très attendue par nos collègues car elle concerne principalement les résultats du mouvement à titre définitif. Pour la 2^e année consécutive, il y a deux semaines, les collègues ont vu apparaître sur l'application LSU une affectation possible pour l'année scolaire prochaine. Ceci a généré beaucoup de questions, de l'inquiétude ainsi que du temps pour expliquer aux collègues qu'il fallait attendre le projet mouvement

vérifié par les services de la DSDEN. Les documents de travail nous ont été transmis vendredi dernier, ce qui nous a permis d'informer les collègues sur le projet d'affectation les concernant. Nous remercions le service du mouvement pour le travail effectué.

Concernant les temps partiels, Monsieur le directeur académique, nous vous avons interpellé à propos de la quotité 80%. Comme les années précédentes, certains collègues ont fait des demandes de temps partiel à 80% même si cette quotité est toujours absente des formulaires d'annexes à remplir. Au même titre que les demandes à 50% ou à 75%, elles doivent apparaître comme une possibilité pour les collègues. Nous réitérons donc notre demande que la quotité 80% apparaisse clairement dans les formulaires d'annexe, comme elle apparaît dans la circulaire départementale.